

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 20 octobre 2006

L'an deux mille six,

Le 20 octobre le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la salle des associations de Gasville Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Jaulneau, Paul-Loubière, Beaufils, Catel, Gautier Bernard, Gauthier Guy, Goimbault, Lebaille, Soulet, Gigon
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. Lochon, Chatel, Gorges, Hasquenoph, Guéret, Verger

Assistaient également à la réunion : M. Renaud Jouanneau (conseil général)

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

t Validation des projets contrat de pays départemental

^a Monsieur Le Président présente les dossiers relatifs au contrat de pays départemental, à savoir :

- Un dossier d'aménagement paysager du parc d'activités économiques du « Clos de Marolles » pour la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon pour un montant de travaux de 197 525, 99 euros HT, soit une subvention de **53 762 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2004 du contrat de pays départemental, ligne parcs d'activités économiques.
- Un dossier d'acquisitions foncières pour l'extension du parc d'activités économiques du « Clos de Marolles » pour la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon pour un montant de 304 963 euros HT, soit une subvention de **121 985 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2005 et 2006 du contrat de pays départemental, ligne parcs d'activités économiques.
- Un dossier de viabilisation du parc d'activités économiques de Saint Luperce pour la communauté de communes du Pays Courvillois pour un montant de travaux de 316 728,82 euros HT, soit une subvention de **86 471 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2004 du contrat de pays départemental, ligne parcs d'activités économiques.
- Un dossier d'aménagement paysager pour le parc d'activités économiques de Saint Luperce pour la communauté de communes du Pays Courvillois pour un montant de travaux de 49 224,90 euros HT, soit une subvention de **24 612 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2005 du contrat de pays départemental, ligne parcs d'activités économiques.
- Un dossier d'aménagement paysager de mares communales pour la commune de Magny pour un montant de travaux de 11 852,80 euros HT, soit une subvention de **5 926 euros**. Ce projet remplace le projet d'aménagement d'entrées de bourg. Une somme de 7500 euros ayant été réservée dans le cadre de l'avenant 2005 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier d'aménagement des abords de l'église pour la commune de Senantes pour un montant de travaux de 11 380 euros HT, soit une subvention de **5 690 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.

- Un dossier d'aménagement, d'embellissement et de mise en sécurité de deux mares communales et l'aménagement d'un colombarium pour la commune de Saint Germain Le Gaillard pour un montant de travaux 12 939,31 euros HT, soit une subvention de **6 469 euros**. La commune renonce à un premier projet d'aménagement de mare pour laquelle elle avait obtenu une subvention de 3 488 euros et le remplace par le projet mentionné ci-dessus. Une somme de 7 500 euros ayant été réservée dans l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier de restauration du mur du cimetière communal pour la commune de Yermenonville pour un montant de travaux de 11 472,73 euros HT, soit une subvention de **5 736 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier d'aménagement paysager autour d'un terrain de football et d'une aire de loisirs pour la commune de Mesvoisins pour un montant de travaux de 3 087 euros HT, soit une subvention de **1 500 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier d'aménagement d'une maison médicale pour la commune de Sours pour un montant de travaux de 446 000 euros HT, soit une subvention plafond de **20 000 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2004 du contrat de pays départemental, ligne maison médicale.
- Un dossier d'aménagement d'un jardin du souvenir pour la commune de Coltainville pour un montant de 10 802,38 euros HT, soit une subvention de **4 748 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier d'aménagement de mares pour la commune de Berchères Les Pierres pour un montant de travaux de 9 756 euros HT, soit une subvention de **4 878 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier d'étude de création d'un parc d'activités économiques pour la communauté de communes du Val de Voise pour un montant de 50 063,44 euros HT, soit une subvention de **25 000 euros**. Ce projet est inscrit dans l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne parcs d'activités économiques.
- Un dossier de construction d'un gymnase à Fontaine la Guyon pour la communauté de communes du pays Courvillois pour un montant de travaux de 1 459 454,51 euros HT, soit une subvention de **360 000 euros**. Ce projet est inscrit dans l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne équipement structurant.
- Un dossier d'acquisition d'un VTHR pour la commune de Bailleau Le Pin pour un montant de 19 656 euros HT, soit une subvention de **9 828 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne VTHR et équipements son.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus relatifs au contrat de pays départemental du pays Chartrain,
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Validation des dossiers ORAC

^a Monsieur Le Président soumet aux membres du Bureau Syndical les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage, à savoir :

- Un dossier de rénovation et d'agencement d'un espace de vente d'une boulangerie sur la commune de Bailleau L'Evêque pour l'entreprise « Au pain maison » de Monsieur Diger. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **10 000 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT.
- Un dossier de rénovation d'un bar sur la commune de Gallardon pour l'entreprise Bar Loto Le Marly de M. Martin. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **3 283 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 10 944,60 euros HT.
- Un dossier de rénovation d'un salon de coiffure sur la commune de Maintenon pour l'entreprise Séduc'tiff de Mme Tijeras. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **10 000 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT.
- Un dossier de reprise de matériels et des travaux pour une crêperie sur la commune de Lormaye pour l'entreprise Ty Mad de Mme Inizan. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **6 253 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 20 846 euros HT.
- Un dossier de travaux préalables à une installation pour un magasin de décoration sur la commune de Prunay Le Gillon pour l'entreprise Mise en Valeur de Mme Ferrand. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **3 346 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 11 157,77 euros HT.
- Un dossier de reprise et d'achat de matériels pour une épicerie sur la commune de Pontgouin pour l'entreprise Le Panier de Pontgouin de Mme Vallée. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **6 408 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 21 362,12 euros HT.
- Un dossier de travaux d'aménagement et d'achat de matériels pour une charcuterie sur la commune d'Illiers Combray pour l'entreprise Charcuterie Rousseau. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **3 426 euros** sur fonds Etat pour une dépense subventionnable de 11 423 euros HT.
- Un dossier d'achat d'une étiqueteuse pour une micro - brasserie sur la commune de Sours pour l'entreprise Micro – Brasserie de Chandres de M. Crosnier. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **5 727 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 19 090 euros HT.
- Un dossier de reprise de matériels pour un paysagiste sur la commune de Courville sur Eure pour l'entreprise Foliavert de M. Montaudouin. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **5 733 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 19 110 euros HT.
- Un dossier de reprise de matériels pour une menuiserie sur la commune de Saint Aubin des Bois pour l'entreprise Agencement Pichon de M. Mery La subvention proposée par le comité de pilotage est de **8 930 euros** sur fonds Etat pour une dépense subventionnable de 29 767 euros HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département ou à l'Etat
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Etude Services à la Population

Monsieur Le Président rappelle qu'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude des services à la population a été lancé par le pays Chartrain.

Monsieur Le Président donne la parole à M. Paul – Loubière qui présente les résultats de la consultation et la proposition du comité de pilotage, à savoir :

- Une proposition du cabinet d'études « Resonance » situé à Paris pour un montant de 33 600 euros HT,
- Une proposition du cabinet d'études « Anater » situé à Tours pour un montant de 41 950 euros HT,
- Une proposition du cabinet d'études « Service Public 2000 » situé à Paris pour un montant de 34 200 euros HT,
- Une proposition du cabinet d'études « Argos » situé à Grenoble pour un montant de 56 050 euros HT,
- Une proposition du cabinet « Etheis Conseil » situé à Erouville Saint Clair pour un montant de 49 900 euros HT.

Après avoir effectué une analyse des offres, le comité de pilotage propose aux membres du bureau du pays chartrain de retenir le cabinet d'études « Service Public 2000 » qui présente la meilleure proposition (rapport qualité / prix) pour un montant de 34 200 euros HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir le cabinet d'études « Service Public 2000 » pour un montant de 34 200 euros HT,
- Sollicite auprès du Conseil Régional une subvention relative à cette opération,
- Sollicite auprès du Conseil Régional une dérogation pour le démarrage de cette opération,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Guide Gallimard 2007 – 2008 de la Route du Blé

Monsieur le Président mentionne, suite à la dernière réunion du comité de la Route du Blé, qu'il est nécessaire de prévoir un montant financier de 8 000 euros pour l'édition du guide Gallimard sur deux années (2007 – 2008) avec l'entrée de deux nouveaux pays.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de financer l'édition 2007 – 2008 du guide Gallimard de la route du blé à hauteur de 8 000 euros,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre cette décision au comité de la Route du Blé,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

t Acquisition d'un poste informatique pour la comptabilité

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir un poste informatique pour la comptabilité. Il présente le devis de la société PRSoft pour l'achat d'un ordinateur Dell Optiplex GX 520 pour un montant de 1125 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de la société PRsoft pour l'achat d'un micro – ordinateur Dell Optiplex GX 520 pour un montant de 1125 euros HT.
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

t Désignation d'un correspondant environnement pour la charte départementale de l'environnement

Monsieur le Président donne lecture du courrier du préfet d'Eure et Loir et du Président du Conseil Général concernant la 2^{ème} charte départementale pour l'environnement avec une demande pour désigner un correspondant environnement au sein du pays Chartrain.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne Madame Christine Goimbault, membre du bureau du pays Chartrain comme correspondante environnement du pays Chartrain pour la charte départementale de l'environnement,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre cette décision au Préfet et au Président du Conseil général

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20H30

Le Président,

Les membres du bureau,